

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



Janvier

N°97

La Ville et Vous

2005



La vie associative

PAGES 6-7 **DOSSIER**

Page 3

URBANISME

Réaménagement du quartier Chablais-Gare

Page 4

ACTUALITÉ

Achèvement des Travaux de Livron

Page 8

CULTURE

Festival « Dansez ! » 2005

Page 10

AGGLOMÉRATION

Schéma de Cohérence Territoriale



La stagnation ou la croissance ?

On m'a demandé, voici quelques jours : préférez-vous le calme économique ou la croissance ? J'ai connu les deux, en vingt-sept années de mairie, et je préfère la croissance, parce qu'elle génère des emplois et des ressources.

Les périodes de récession sont accompagnées de difficultés financières, et les mairies sont assaillies de demandes d'emploi qu'elles ne peuvent pas satisfaire. Actuellement, nous sommes dans une assez longue période de croissance globale (même si certains secteurs de l'économie sont en légère crise), et on trouve des emplois si on les cherche vraiment.

Mais la difficulté est autre : ces emplois ne permettent pas toujours de vivre, soit parce qu'ils sont à temps partiel et sous-payés, soit parce que tout est trop cher dans notre bassin genevois. Certains n'en ont pas conscience, parce qu'ils sont bien installés dans la vie, avec un bon salaire français ou, encore mieux, genevois. Ont-ils une idée du budget d'une famille au SMIC, avec des loyers et des charges qui mangent l'essentiel de leurs revenus ? Certes, nous ne sommes pas parmi les pays pauvres de la planète, loin s'en faut, et notre région contient assez de surplus et d'aides pour que chacun puisse survivre. Mais les inégalités sont trop grandes. Le libéralisme exacerbé ne sert pas souvent la liberté, et encore moins l'égalité et la fraternité. Il lui faut des freins, des rééquilibres. A défaut, la situation devient très vite immorale et dangereuse.

Des questions ont été posées à la Mairie à propos du prix des illuminations de Noël. Certaines personnes, qui sont aussi des contribuables, considèrent que la ville est trop brillamment éclairée et qu'il s'agit d'un gaspillage. Ces illuminations coûtent 71 000 Euros de travaux pour Noël 2004. C'est une somme importante. Elle correspond à la mise en place des guirlandes (payées par les commerçants) et à celle que la Ville décide de poser en plus. Quant à la note d'électricité, elle vient en surcroît, mais le comptage n'est pas encore établi pour cette année. Nous avons reçu de nombreuses demandes d'illuminations complémentaires. Certains quartiers se sont plaints d'être trop sombres en cette période de fêtes. Qui faut-il croire ? Si vous avez des idées, confrontez-les avec celles des autres. Nous tenterons d'établir une moyenne...

L'Unicef, après le désastre de l'Asie du Sud, recommande certains types d'aides, en particulier pour les enfants : pas de transfert d'enfants, mais des aides légères et ponctuelles (10 ou 20 Euros par mois pendant cinq ans, par exemple) afin de restituer ces enfants dans leur milieu d'origine. Certaines personnes voudront peut-être apporter cette aide. L'Unicef est à la disposition de chacun : Comité Français de l'UNICEF - BP 600 - 75006 PARIS - Internet : unicef.fr

Robert BORREL
Votre Maire



A propos du JIM...

Le JIM est désormais en couleurs et votre avis sur cette évolution intéresse son comité de rédaction.

Vous êtes un lecteur assidu ou occasionnel du JIM
Vous vous intéressez à la vie de votre Ville.

Dites-nous ce que vous pensez de votre Journal Municipal.

Les participants au Forum de l'Agenda 21 avaient indiqué au cours des différents travaux des ateliers que le JIM était un outil essentiel de communication entre eux, citoyens de la ville, et leur Ville ; qu'il devait être porteur d'informations fiables, sérieuses et aussi attractives, capable de retranscrire l'identité de la Ville, le dynamisme de son tissu social et l'étendue de ses actions.

Le JIM a toujours eu cette ambition : vous apporter toute l'information dont vous avez besoin pour connaître votre Ville et les actions qui la construisent.

A vos crayons pour remplir le questionnaire et un petit geste supplémentaire pour l'envoyer par la poste (Carte T sans affranchissement) ou le déposer en Mairie.

Les résultats de cette enquête seront partagés avec vous dans un prochain numéro.

Merci de votre participation.

Pour le comité de rédaction,

Dominique LACHENAL
Maire-adjoint chargée de la Communication

Sommaire

Édito

3 Urbanisme
Aménagement du quartier Chablais-Gare



4 Actualité

- Achèvement des travaux de Livron
- Rénovation de l'éclairage public au Livron
- Recensement
- Ingrid Betancourt Citoyenne d'Honneur



En Bref

- Nouveaux parcours cyclables
- PLU : mise à jour du site Internet de la Ville
- Annemasse conserve sa 3^e Fleur

Dossier : La vie associative



Culture

Festival Dansez ! 2005

Jeunesse

- Recompenses de l'OMS : honneur à nos Champions
- Sorties de ski de fond

En Bref

- Inscriptions Scolaires 2005-2006
- Jumelage : la Mairie recherche...

Agglomération

- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
- Droit de Réponse



Expression politique des groupes minoritaires du Conseil Municipal

Agenda Flash Back

Aménageons ensemble le quartier Chablais-Gare

La rénovation du quartier Chablais-Gare est en marche. Une concertation est mise en œuvre pendant toute la durée d'élaboration du projet.



Périmètre situé entre l'avenue de la Gare et la rue du Chablais (à l'intérieur du tracé rouge ci-dessus), le quartier Chablais-Gare reste un morceau de ville inachevé. Son réaménagement, en concertation avec les habitants, contribuera à revitaliser les liens entre la gare et le centre-ville.

Entre la gare et la place Jean Defaugt, le quartier Chablais-Gare reste un morceau de ville inachevé. Après plusieurs tentatives privées de réaménagement, Annemasse doit profiter de son développement actuel pour réhabiliter, enfin, cette partie du centre-ville (voir photo ci-contre). Cet aménagement, comme l'aboutissement du périmètre, confortera Annemasse dans son rôle de ville centre. Il devient donc nécessaire d'aménager le quartier Chablais-Gare pour revitaliser les liens entre la gare et le centre-ville.

La Ville y travaille d'ailleurs depuis longtemps. Outre les acquisitions foncières réalisées directement, une Zone d'Aménagement Différé a été créée en 1998 pour renforcer cette politique de réserves foncières. Aujourd'hui, il s'agit de reprendre l'intégralité de ce périmètre pour le réaménager dans son ensemble.

Réaliser 450 logements et des espaces publics de qualité

Aménager le quartier Chablais-Gare, c'est poursuivre la construction de la ville en recherchant une diversité de fonctions. Le projet prévoit notamment la réalisation de 450 logements où la

mixité sociale sera affirmée (localif social, libre et accession à la propriété). Pour renforcer la vie économique du centre, des activités commerciales sur 7200 m² de surface de vente devraient être également créées. Un complexe cinématographique (6 salles), des espaces piétons et des parkings compléteront ce programme ambieux. Le « parti d'aménagement » repose sur un grand espace public traversant, entre la rue du Chablais et l'avenue de la Gare.

Une concertation préalable

L'importance de cet aménagement urbain nécessite la mise en place d'une zone d'aménagement concerté

(ZAC) c'est-à-dire une zone à l'intérieur de laquelle la collectivité publique décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, une concertation est mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Le bilan de cette concertation sera dressé au moment de l'approbation du dossier de création de la ZAC.

Le dossier est d'ores et déjà consultable sur le site Internet (www.mairie-annemasse.fr) et à l'Atelier d'Urbanisme de la Ville d'Annemasse où chacun est invité à faire part de ses remarques ou suggestions sur un registre ouvert à cet effet. Des réunions publiques seront également organisées pour débattre de ce projet d'aménagement de quartier.

Mandatée par la Ville d'Annemasse, la société ADIM-GTM se tient à la disposition des propriétaires concernés et des personnes intéressées par l'opération, tous les lundis après-midi de 15h à 18h au Complexe Martin Luther King

LES 3 PLACES EN MAIRIE...

La Concertation sur les « 3 Places » s'expose actuellement dans le hall de la Mairie. Enrichie, au fil des réunions, de vos contributions et des éléments produits par les urbanistes, cette exposition permet de mieux appréhender les enjeux liés à l'aménagement des « 3 Places » (Place des Marchés, Place de la Libération et Place Clemenceau), en y intégrant le futur bâtiment intercommunal.

... ET SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Le compte rendu intégral des réunions de concertation publique des 19 novembre et 21 décembre derniers sont consultables sur le site Internet (www.mairie-annemasse.fr) et à l'Atelier d'Urbanisme de la Ville d'Annemasse.

RÉSEAU DE GAZ

Suite au récent accident survenu à Mulhouse, la Mairie d'Annemasse s'est vu confirmer par EDF-GDF que le réseau de gaz du département de la Haute-Savoie ne comporte pas de tuyaux en fonte grise tels que ceux mis en cause dans cet incident.

ENVIRONNEMENT

Nouveaux
parcours cyclables

En 2005, 4 km de bandes et pistes cyclables supplémentaires seront mis en service sur l'ensemble de la Ville. Dès lors, le réseau atteindra 75 km sur les 35 km de voirie que comprend la

commune. Les grandes étapes de l'aménagement du réseau cyclable ont été définies en 1997 par le Syndicat de Voirie Rapide de

l'Agglomération Annemassienne. Les travaux ont débuté dès 2000. A terme, deux grands axes d'itinéraires cyclables devraient traverser la ville : le premier du Nord au Sud (axe Ville-la-Grand/Gaillard) et le second d'Est en Ouest (axe Vétraz-Monthoux/Genève).

PLU

Mise à jour du
site Internet de la Ville

Dans le cadre de la révision du POS et sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme), le site Internet de la Ville d'Annemasse a été mis à jour (www.mairie-annemasse.fr). Vous y trouverez toutes les informations relatives au PLU, son élaboration, son état d'avancement, et les modalités de concertation mises en œuvre. Vous pourrez également y déposer vos suggestions (Courriel : atelurba@mairie-annemasse.fr).

POINT-INFO

Tous les mercredis de 14h à 17h à l'Atelier d'Urbanisme de la Mairie

FLEURISSEMENT

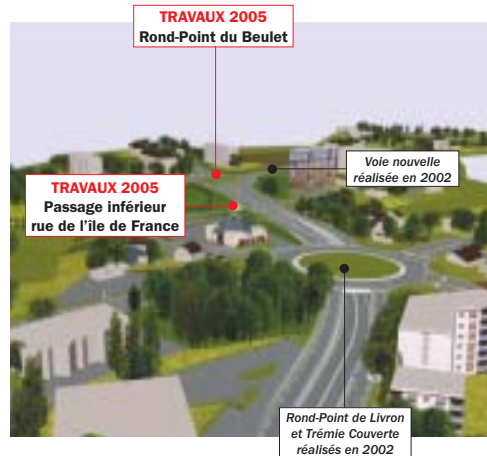
Annemasse
conserve sa 3^{ème} Fleur

Dans le cadre du concours national des Villes et Villages fleuris, Annemasse a reçu la visite du jury de fleurissement de la Région Rhône-Alpes au cours de l'été 2004. Et après délibération, Annemasse conserve sa 3^{ème} Fleur. Dans son rapport d'observation, le jury a notamment souligné que « le végétal est remarquablement représenté et entretenu ». Par ailleurs, le jury régional a noté de réels progrès de l'équipe municipale en matière d'embellissement et de fleurissement, soulignant particulièrement leur créativité et leur professionnalisme.

Avenue Maréchal Leclerc :
achèvement
des travaux de Livron

Le Réaménagement du carrefour avec la rue de l'île de France débutera en février pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

Plusieurs itinéraires de substitution seront mis en place.



Un réaménagement global du carrefour de Livron est entrepris depuis 2001 afin d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers. Une trémie couverte sous le carrefour de Livron a été mise en service dès 2002. La seconde phase des travaux débutera début février pour une durée prévisionnelle d'un peu plus d'un an. Le carrefour avec la rue de l'île de France sera supprimé et remplacé par un passage inférieur avec un gabarit réduit permettant la traversée des véhicules légers, des cycles et des piétons. Le trafic hors gabarit sera

rétabli par la voie nouvelle créée en 2002 entre l'avenue Maréchal Leclerc et l'avenue de Verdun. Le raccourciement de cette nouvelle voie à l'avenue Maréchal Leclerc se fera par un rond-point dit du Beulet.

Déviations
mises en place

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la partie de l'avenue du Maréchal Leclerc comprise entre le rond-point de Livron et la rue du Beulet sera fermée à la circulation. Dès lors, l'accès à l'avenue du Maréchal Leclerc depuis le rond-point de Livron se fera par la route de Livron et la

rue du Beulet. Afin de pallier les difficultés de circulation, une déviation éloignée sera aussi mise en place : les automobilistes venant de Thonon et désirant se rendre en centre-ville seront invités à emprunter la rue de la Résistance et la rue de Romagny. La réalisation et une partie du financement de ces opérations sont assurés par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) de la Haute Savoie. Parallèlement, la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (2CA) réalisera des constructions de réseaux (collecteur d'eau pluviale, adduction d'eau potable).

Rénovation
de l'éclairage public au Livron

Les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public au Livron devraient démarrer dès le premier trimestre 2005.

Les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public au Livron devraient démarrer dès le 1^{er} trimestre 2005. Inscrit dans la convention urbaine et sociale de proximité signée en 2003 par la Ville d'Annemasse, le projet prévoit le remplacement de tous les lampadaires actuels, type « boule », par des candélabres plus performants, à éclairage indirect. Mieux, les 48 points lumineux que compte actuellement le secteur délimité par l'avenue du Maréchal Leclerc, la route de Livron, la rue Jean-Baptiste Charcot et la rue Henry Bordeaux, laisseront la place à 90 lampadaires d'un rendement deux fois supérieur. Quelques lieux du quartier feront l'objet d'un traite-

ment particulier. La « Tour Plein Ciel » sera mise en valeur grâce à un éclairage en bordure de toiture. Le sapin situé sur l'espace central ainsi que certains bos-

quets d'arbres bénéficieront d'un éclairage au sol. La création d'un monument lumineux au centre du parking situé devant la « Tour Plein Ciel » est également à l'étude.

Sur l'avenue Charles de Gaulle, entre le rond-point Jean Monnet et la rue Dusonchet, les lampadaires situés sur le terre-plein central seront remplacés. Par

ailleurs, des candélabres spécifiques permettront de mettre en valeur le chemin piétonnier existant le long de l'avenue.

D'une durée prévisionnelle de 6 mois et estimée à 560 000 euros, la rénovation de l'éclairage public au Livron devrait notamment contribuer à améliorer la sécurité du quartier.

Recensement
à partir du 20 janvier

8 % de la population annemassienne seront recensés d'ici au 24 février. Depuis le 20 janvier, les 6 agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du Maire, déposent au domicile des personnes recensées cette année, les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement au sein du

foyer recensé, ainsi qu'une note explicative. L'agent recenseur peut vous aider à remplir ces documents et les récupérer lorsque vous les avez complétés. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez transmettre vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement en Mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

ATTESTATION
D'ACCUEIL

Celle-ci doit être remplie par toute personne résidant en France qui souhaite accueillir un étranger pour un séjour

à caractère privé ou familial, d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.

Cette attestation sera jointe au dossier de demande de visa. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les attestations d'accueil sont validées par le Maire et par lui seul de la commune du lieu d'hébergement de l'étranger.

La présence personnelle de l'hébergeant, qui devra justifier de son identité et de son adresse (bail, facture d'eau, ...) est exigée.

L'hébergeant devra s'engager à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger au cas où ce dernier n'y pourvoirait pas. Le paiement d'un timbre fiscal de 15 € et l'accord de l'hébergeant pour une visite éventuelle de contrôle de son domicile par des agents d'immigration, sont aussi demandés. Le délai de délivrance est d'environ un mois.

Les Services Municipaux
reçoivent les demandeurs :

- les lundis, jeudis et vendredis de 9h à 11h et de 14h à 16h,
- le mardi de 9h à 11h et de 15h à 17h
- le mercredi de 9h à 11h

Ingrid
Betancourt
Citoyenne
d'Honneur

Le Conseil Municipal du 25 novembre dernier a nommé Ingrid Betancourt Citoyenne d'Honneur de la Ville

d'Annemasse en regard au combat difficile qu'elle mène, au péril de sa vie, en faveur du peuple colombien. Considérant que son engagement, survenu le 23 février 2002, est une entrave au débat démocratique en Colombie, et approuvant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres, la Ville d'Annemasse a, en effet, décidé de soutenir l'action d'Ingrid Betancourt. A travers cette motion de soutien, le Conseil Municipal souhaite créer un élan de solidarité avec 3 000 autres personnes enlevées en Colombie.

ZOOM SUR...

Le Service de la Vie Associative et de l'Animation

Interlocuteur privilégié des associations, le Service de la Vie Associative et de l'Animation joue un rôle essentiel dans le tissu associatif local. Situé à l'accueil de la Maison des Associations du Complexe Martin Luther King, le Service dirigé par Jacques Debain travaille à la gestion du complexe et au développement général de la vie associative annemassienne.



Jacques DEBAIN, responsable du Service, Céline SEGURA, Anne-Laure GUILLOIN et José DUQUENNE, quatre personnes au service de la vie associative.

De la création d'une association à l'organisation de manifestations festives (14 Juillet, Bonjour l'Hiver, Halle aux Collections,...), il propose les services suivants :

- information au public,
- aide à la création d'associations,
- promotion de la vie associative,
- location des salles municipales situées à l'intérieur du complexe,
- gestion de l'affichage associatif,
- centralisation des demandes de matériel

N'hésitez donc pas à entrer en contact avec cet acteur incontournable de la vie associative annemassienne.

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 87 12 83

massoc@mairie-annemasse.fr

Les Associations, créatrices de lien social

Expression de la citoyenneté et de la démocratie, le paysage associatif annemassien est remarquable de diversité et de vitalité.

Et plus que jamais, la Municipalité lui réaffirme son soutien.

Dense et multiple, la vie associative annemassienne se porte bien. Plus de 230 associations agissent aujourd'hui sur la ville qui leur a alloué, en 2004, des subventions à hauteur de 3,5 millions d'euros. A cela s'ajoute l'ensemble des frais relatifs à la mise à disposition des infrastructures et du personnel nécessaire au bon fonctionnement des structures.

La Maison des Associations, inaugurée en même temps que le nouveau Complexe Martin Luther King, a ouvert

ral. En ce sens, la ville les connaît et les soutient " a rappelé Robert Borrel à cette occasion. Si les associations sportives et culturelles bénéficient d'une forte vitalité, les secteurs de l'éducation, de la santé et de la solidarité sont également bien représentés.

de la solidarité dans la cité, ils sont porteurs de valeurs citoyennes.

Mais les associations constituent également de véritables acteurs de la vie économique et sociale de la ville.



Réinsertion professionnelle avec Trait d'Union



© Office de Tourisme de l'Agglomération Annemassienne

ses portes en septembre 2001. Mises gratuitement à la disposition des associations, les 6 salles de réunions contribuent à faciliter leurs actions. Le soutien apporté à l'organisation du 5^e Forum des Associations en octobre 2004 illustre également cette volonté de la Ville d'offrir aux structures associatives les moyens d'exister et de se développer. " De nombreuses associations exercent un rôle utile, qu'on pourrait appeler d'utilité publique ou d'intérêt gé-

citons, par exemple, l'association **Enfance et Partage** dont le comité local d'Annemasse a été créé en avril 2004. Reconnue de bienfaisance, cette association se bat pour protéger, défendre et prévenir les enfants contre toutes formes de maltraitance : violences physiques ou psychologiques, négligences graves ou abus sexuels. Les bénévoles constituent le ciment de ces structures éducatives, sociales et sanitaires : instigateurs et relais

TOUTES LES ASSOCIATIONS SUR...
www.mairie-annemasse.fr

1^{er} Prix pour Burkina Info Action

Le premier prix de la Ville d'Annemasse a été décerné le 28 novembre dernier...

A l'occasion du Forum des Solidarités Internationales 2004, l'Association Burkina Info Action est devenue la première lauréate du Prix de la Ville d'Annemasse.

ciation annemassienne soutient l'équipe enseignante en favorisant les conditions de vie des élèves : envoi de fournitures et de manuels scolaires, aide au fonctionnement de la cantine et de l'infirmerie, organisation d'échanges de correspondances... En quelques années, le nombre d'élèves est passé de 80 à 220. Cette forte augmentation des effectifs nécessite l'acquisition de nouveaux manuels scolaires et l'augmentation du fonds de la bibliothèque. L'installation d'un point d'éclairage via



...Pour son action en faveur de l'éducation au Burkina Faso.

D'un montant de 1 500 €, ce prix vise à récompenser les associations ou établissements scolaires œuvrant en faveur du commerce équitable, du développement durable et de la solidarité internationale. Depuis 1998, Burkina Info Action aide l'école primaire d'Oulani, petit village de 5 000 âmes où le coût élevé de la scolarité est un obstacle à l'instruction pour des familles bien souvent nombreuses. Cette asso-

JOURNAL OFFICIEL

HISTOIRE...

Un texte fondateur : la Loi 1901

En France, les citoyens peuvent s'associer librement. Plus de 800 000 associations sont aujourd'hui recensées dans tout le pays. Cette grande liberté a été consa-

crée et officialisée par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Au terme d'une longue bataille parlementaire, de 34 projets, propositions de loi et contre-projets, l'approbation de cette loi met fin à une longue époque de non-droit à l'encontre des associations. Porté par Pierre Waldeck Rousseau, la loi du 1^{er} Juillet 1901 préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. Ainsi, elle prend place parmi les grandes lois fondatrices des institutions et libérés républicains de la France contemporaine.

Liliane Bel
Présidente de l'Office des Associations

JIM : Quelles sont aujourd'hui les missions de l'Office des Associations ?

Liliane Bel : L'Office des Associations est une association régie par la loi de 1901 qui a été créée dans le but de fédérer les associations. Il s'agit de faire en sorte qu'elles se rapprochent les unes des autres voire qu'elles parviennent à échanger des savoirs-faire. Notre objectif consiste à créer du lien entre les différentes associations mais aussi entre les associations et la Municipalité. Nous sommes le représentant des associations auprès de la Ville.



JIM : Quels sont les outils dont vous disposez à cet effet ?

Liliane Bel : Le Forum des Associations dont la 5^e édition a eu lieu en octobre dernier et auquel 75 associations ont participé constitue un vrai moment d'échange et de convivialité. Il permet à tous les acteurs de la vie associative de se rencontrer dans une ambiance festive. Mais nous devons aller plus loin. Créer de petits moments festifs intercalés entre deux Forums - qui aujourd'hui sont organisés tous les 3 ans - permettrait de promouvoir la richesse et la diversité du tissu associatif annemassien de manière plus efficace. Pour nous, ce serait l'occasion de multiplier les contacts et d'enregistrer de nouvelles adhésions.

Le « Dansez ! » 2005 arrive...

Du 31 mars au 9 avril, Château Rouge vous convie à la nouvelle édition du Festival « Dansez ! »...



L'esprit ouvert, la curiosité aiguës, vous apprécierez, sans nul doute...



La programmation 2005 du festival Dansez !



... Dix jours de découvertes, de rencontres, et de bonheur partagés.

Enfin, nous retrouverons en salle des soirées multiples et titrantes pour découvrir des chorégraphes étonnants et vivre des moments de musique, d'images, et de convivialité dont Château Rouge a résolu-

ment le secret. Ce menu a aiguisé votre appétit...? Alors, ne tardez plus à réserver vos billets !



ce à Château Rouge, dans un spectacle surprenant. Denis Plassard sera également à Annesmasse. Il mettra Labiche aux couleurs du hip hop pour un spectacle à voir en famille. Pour cette édition 2005, Château Rouge a préparé un programme éclectique toutes techniques et toutes expressions bienvenues.



La programmation 2005 du festival Dansez !



RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS
www.chateau-rouge.net
04 50 43 24 24

Honneur à nos Champions

L'OMS récompensera ses Champions le 28 janvier...



Après avoir honoré les plus jeunes le 8 décembre 2004, l'Office Municipal des Sports (OMS) récompensera les juniors, les seniors et les Champions de France ou du Monde, le 28 janvier à 19h à l'Auditorium de l'École de Musique (Place du Jumelage). Pour plus de convivialité, les traditionnelles récompenses de l'OMS ont lieu cette année

en deux temps. « Jusqu'à présent nous rassemblerions tous nos sportifs au cours d'une seule et même cérémonie. Les bons résultats s'étant multipliés, la soirée était devenue trop longue » explique Marc Demars, président de l'OMS. Ainsi, deux séances plus courtes ont été prévues cette année. L'OMS est un des acteurs majeurs du développement et de la valorisation de la pra-

tique sportive locale. Créée en 1971 et regroupant 41 associations sportives annessiennes, cette structure indépendante des pouvoirs politiques et sportifs constitue une vraie force de proposition quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive de la Ville. L'OMS est surtout le porte-parole des clubs au près de la Municipalité.

Dans cette optique, son comité directeur est constitué de 16 membres dont quatre élus délégués par la Ville. « Nous assurons cinq permanences par semaine dans les locaux de la Mairie, les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30, les mardis et mercredis de 14h à 16h et le vendredi de 17h à 18h30 » précise Marc Demars.

Plus que jamais, l'OMS est au service des clubs et du sport.

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 92 87 45

Skiez jeunesse !

Quelques 670 écoliers annessiens de CM1 à CM2 participent, cette année encore, aux sorties de ski de fond proposées par la Ville dans le cadre des activités physiques scolaires. Ainsi dès le mois de mars, chaque enfant aura profité de 6 sorties d'une demi-journée sur les pistes de Plaine-Joux aux Brasses. Entièrement prise en charge par la Ville, cette activité est adaptée à chacun. Les plus petits profiteront d'une approche plutôt ludique tandis que les plus expérimentés tenteront d'acquiescer les bases techniques du ski de fond.

Encadré par des éducateurs sportifs municipaux et leurs enseignants, les enfants pourront ainsi découvrir les joies de la montagne en hiver et profiter du grand air tout en découvrant les frissons d'un sport de glisse.



En Bref

ÉCOLES

Inscriptions 2005-2006

Les inscriptions scolaires ont débuté. Afin de procéder à l'inscription scolaire de leur(s) enfant(s), les parents domiciliés à Annesmasse sont donc invités à se présenter en Mairie suivant le présent calendrier :

- Pour les enfants entrant en Maternelle, les inscriptions auront lieu jusqu'au 28 février 2005.
- Pour le passage en CP, les inscriptions auront lieu du 1^{er} mars au 29 avril 2005.

Les parents doivent se munir obligatoirement : - d'un Justificatif de domicile - du Livret de famille (et du justificatif de divorce le cas échéant) - du Carnet de santé de l'enfant - du Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)

SPORT

Sorties de ski alpin

Pendant les vacances scolaires prévues du 14 au 28 février 2005, l'École Municipale des Sports propose aux enfants de 8 à 11 ans ainsi qu'aux adolescents, des sorties de ski alpin aux Gets. Les inscriptions se feront en Mairie, auprès du Service des Sports, à partir du lundi 31 janvier 2005.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS
Service des Sports 04 50 95 07 36

JUMELAGE

La Mairie d'Annesmasse recherche

Dans le cadre des échanges organisés chaque été avec la Ville de Boisbriand :

- 2 étudiant(e)s âgé(e)s de 18 à 30 ans, domicilié(e)s de préférence sur Annesmasse, détenteurs du B.A.F.A. ou ayant une expérience d'encadrement d'enfants,

pour un emploi d'été rémunéré de 8 semaines dans la ville québécoise (Service - Parc et terrains de jeux...). Le logement est fourni mais les frais de transport par avion restent à la charge des participants.

Dans le cadre du jumelage entre Annesmasse et Gaggenau (Allemagne) et du Pacte d'Amitié signé avec Sieradz (Pologne) :

8 Jeunes âgés de 16 à 18 ans,

pour un séjour/rencontre regroupant 8 jeunes de chacune des trois villes, en juillet 2005 à Sieradz.

PLUS D'INFORMATIONS
Service Jumelage 04 50 95 07 64

LA BIBLIOTHÈQUE ACCUEILLE LES RETRAITÉS...

Tous les 1^{er} jeudis du mois, de 14h à 16h, l'ouverture de la Bibliothèque du Centre est exclusivement réservée aux retraités. Le 3 Février, les personnes présentes tomberont, sans aucun doute, sous le charme de « L'Amour en mots » qui sera raconté à l'occasion de la Saint-Valentin par Isabelle SAURON (à partir de 14h30). L'équipe de la bibliothèque vous attend nombreux et nombreuses.

ANNEMASSE AUTREFOIS

Depuis le 20 janvier, la Bibliothèque du Centre organise un atelier d'écriture (au total, 6 rencontres sont prévues) rassemblant des personnes retraitées ayant passé une partie de leur vie à Annesmasse. Katherine Desbiolles sera là pour recueillir les témoignages et les mettre en forme afin d'en faire profiter les « Jeunes oreilles » au moment du Festival du Livre qui se déroulera les 20 et 21 mai prochains et dont le thème sera cette année : « Habiter - cohabiter ».

Plus d'informations : Marie-Hélène Lacroix 04 50 95 89 09

Aujourd'hui, construisons notre territoire pour demain...

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) réunit, depuis un peu plus de deux ans, les 12 Communes* de la Région d'Annemasse au sein du Syndicat d'Études du Genevois Haut-Savoyard (SEGH)

Plus qu'un document d'urbanisme, ce projet vise à exprimer pour les dix prochaines années les choix de développement et les grands objectifs touchant des politiques telles que les déplacements, l'habitat, l'environnement...

Notre territoire pour dix ans

Suite à un Diagnostic territorial très instructif, les **12 Maires du SEGH ont construit un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** faisant acte de leur ambition

politique pour demain. Préserver et valoriser notre cadre de vie, bâtir un territoire équilibré entre dynamisme et solidarité, s'affirmer comme une agglomération attractive pour son environnement, telles sont nos volontés pour la Région d'Annemasse. Aujourd'hui, grâce à ce travail, nous avons créé une vision à 12 de notre territoire, un regard intercommunal indispensable pour rendre cette démarche de **SCOT** encore plus forte.

Concertar

L'avenir de ce bassin de vie se fera évidemment avec vous,

habitants des 12 communes du SEGH qui vivez au quotidien la complexité de ce lieu qui nous rassemble.

C'est pourquoi, dans un souhait de nous faire partager ce projet de territoire, nous irons, début 2005, à votre rencontre. Des réunions publiques, des points d'information dans votre Mairie, un site Internet complet et encore d'autres outils vous permettront de vous informer et surtout de nous donner votre avis.

Notre SCOT avance, se concrétise avec vous, pour ce demain vous sentez, vous aussi, acteur de notre territoire.

Jean-Pierre BORDET
Président du SEGH
et Maire de Lucinges



Rendez-vous d'information et de débats autour du PADD

- **Jeu 27 janvier à 20h**, Salle des conférences, MLK Annemasse
- **Jeu 3 février à 20h**, Maison des Sociétés, Cranves-Sales
- **Jeu 10 février à 20h**, Espace Louis Simon, Gaillard

PLUS D'INFORMATIONS

Votre Mairie
www.region-annemasse.org - segh@region-annemasse.org

Droit de réponse

L'éditorial du JIM de novembre-décembre, rédigé par le Maire et relatif aux débats autour du nouveau siège de la 2CA, a suscité une demande de réponse venue de l'Association « Espaces Libres » présidée par Monsieur Henri-Claude GUY. Voici, intégralement, le texte de Monsieur GUY. Bien que les assemblées générales de l'Association Espaces Libres aient été le lieu d'injures graves adressées au Maire (cf. rapports dans les journaux), la Direction de la publication du JIM publie cette lettre pour laisser les Annemassiens juges des positions des uns et des autres dans ce débat.

« L'éditorial du JIM de novembre-décembre, signé Robert BORREL, Maire d'Annemasse, est inacceptable dans la forme et dans le fond. Dans la forme. En sa qualité de Maire de tous les Annemassiens, Monsieur BORREL attaque nommément et exclusivement des membres de notre association dans un journal municipal financé sur les deniers publics. A notre connaissance, aucun journal municipal n'est le support des opinions subjectives d'un Maire à

l'encontre de personnes désignées publiquement à sa vindicte personnelle. Sur le fond, M. BORREL, qui refuse un débat public institutionnel ou un référendum local, utilise le Journal d'Informations Municipales comme tribune à sa seule dévotion. Cette situation est déjà en soi choquante. Par ailleurs, quand il écrit que notre Association « s'époumone à réclamer que la Place du Marché de Gros soit un lieu de vie, avec des espaces de qualité offerts aux Annemassiens, et un parking en sous-sol », le Maire fait semblant d'ignorer que la principale exigence d'une majorité des Annemassiens (dont nous nous faisons simplement l'écho) est le refus de toute nouvelle construction sur cette place. C'est même l'élément le plus important de notre action. Et le Maire connaît la nature de cette revendication fondamentale. Pourquoi fait-il semblant de l'ignorer ? Malveillance, peut-être ? Quand il ajoute : « Des partisans font signer des pétitions, laissant entendre que [le marché] va disparaître et les gens signent, mécontents de la place idéale », le Maire cherche encore à tromper les Annemassiens sur ses intentions, et il le sait. En effet, nous n'avons jamais fait état de notre crainte de voir disparaître le marché et, à notre connaissance, les élus n'ont d'ailleurs jamais fait état de pareil projet. Quand il associe dans le même article

les propos libres d'une personne et les prises de positions énoncées qu'il prête à notre association, il a recours à l'amalgame, une technique bien connue pour discréditer ses interlocuteurs. Enfin, quand il se transforme en porte-parole (non autorisé) de notre association, le Maire connaît le pouvoir de nuisance de sa manipulation. Et, malgré cela, son message a du mal à passer, si l'on en croit le très relatif « succès » des réunions qu'il a organisées pour « informer la population ». Alors, les Annemassiens devront-ils continuer à « s'époumone » longtemps encore ? En se retranchant derrière sa légitimité d' élu (que nous ne contestons pas), le Maire jugé, distribue les mauvais points ou les critiques se coupant ainsi de plus en plus du citoyen. C'est son choix : nous ne le partageons pas. Notre action vise au contraire à rendre sa place au citoyen, non pas contre les élus, mais à leurs côtés. Nous la poursuivons aussi longtemps qu'il le faudra. Et nous continuerons à rendre compte nous-mêmes de notre action. Pour ce faire, ESPACES LIBRES ne se reconnaît que deux modes de communication : les procès-verbaux approuvés de ses Assemblées et les déclarations de ses deux porte-paroles officiels. Et le Maire d'Annemasse ne compte pas parmi ces derniers. »

Le Conseil d'Administration de l'Association ESPACES LIBRES

A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page.

Groupe UMP

Nos vœux - pleurs - pour 2005 !

A l'aube de cette nouvelle année, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour vous et vos proches. Puisse 2005 vous apporter les satisfactions espérées.

En ce qui concerne Annemasse, nous vous souhaitons, par exemple, un aménagement harmonieux du centre ville, la suppression des parkings de surface au profit de parkings souterrains, éclairés et animés, un plan de circulation qui prenne en compte tout simplement les déplacements quotidiens, des entrées de ville embellies, des écoles rénovées, un développement équilibré entre les différents strates de population, où chacun puisse trouver sa place, une écoute efficace et réfléchie des besoins sociaux, des services publics organisés par les élus de la majorité pour répondre aux attentes des habitants plutôt qu'à personne, une relation harmonieuse dans cette ville que nous aimons.

Nous souhaitons, aussi, des élus à l'écoute pour en finir avec les vérités toute faites. La démission récemment utilisée par le maire d'Annemasse, s'élevant à l'idée que tout opposant à ces projets « contribue à son bonheur de vivre » est proprement désolant. Ainsi, l'association qui combat, légitimement, le projet d'implantation du siège de la communauté de communes - projet dont personne ne conteste la nécessité, mais complètement critiquable quant à son implantation comme nous l'avons souligné dès le printemps 2004 - participe au bonheur du maire d'Annemasse ! De même, lorsque ce dernier explique que si la communauté de communes, la 2CA, décide de construire le stade des Croix de Savoie, ce sera au détriment - du pain quotidien - Rien de moins !

Et que penser quand, dans un curieux élan d'enthousiasme, le maire d'Annemasse confie l'avenir de notre ville au maire voisin, qui prendra la présidence de la communauté dans quelques semaines ?

Puisse 2005 donner à la population d'Annemasse un peu moins de démagogie, un peu plus de réalisme et beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'écoute démocratique.

Marie-Pierre Berthier, Pascale Mayca, Philippe Marcellé, Groupe des élus UMP

Groupe UDF

Enfin un référendum...

Bientôt nous retournerons aux urnes pour approuver ou désapprouver une constitution pour l'Europe. C'est une grande idée. Ce ne sera pas si simple. La position de tous les grands partis est connue, tous sont divisés en leur sein à l'exception de l'UDF, qui depuis ses origines est porteur de l'idée européenne. L'UDF fera campagne en faveur du oui à la Constitution qui sera perfectionnée, car il s'agit d'un instrument politique qui évite la paralysie pour faire fonctionner ce grand ensemble qu'est aujourd'hui l'EUROPE. L'alternative est très simple : accepter un texte, imparfait, mais qu'on peut espérer améliorer au fil du temps, ou le rejeter. Les conséquences d'un rejet seraient catastrophiques, car l'EUROPE, injustement critiquée dans les médias, bouc émissaire facile, est au cœur de notre prospérité et de notre paix. Or pour fonctionner à 25 il faut un instrument politique qui évite la paralysie, une constitution. Il faut se réjouir du référendum. Il est la démocratie. Le déficit de démocratie est une plaie dans la vie publique. Elle se vengera d'ailleurs en transférant les contestations d'un scrutin à l'autre. Ainsi par exemple la question de la Turquie qui risque de fausser le débat sur la Constitution. Au plan national comme au plan local. Là où la démocratie prend véritablement toute sa signification, le référendum est un outil nécessaire. Là où les citoyens vivent, travaillent. Là où est la vie. Et sur tout ce qui intéresse un peuple. Le peuple doit pouvoir choisir ses institutions comme son urbanisme. Le choix dans le débat. Le débat dans la décision, sanctionnant par le vote. Le vote le plus direct possible. Si la démocratie est le choix des responsables, elle est aussi la parole donnée au peuple. La solution est le référendum. Les Annemassiens doivent être directement associés à TOUTS les projets concernant leur Ville. Et pas seulement informés. L'aménagement des places, par exemple, doit nécessairement se faire dans la concertation et le dialogue.

Ainsi aussi le Conseil Municipal a récemment lancé un projet intéressant le secteur « Orbalais Gare ». Ce sera une excellente occasion de mettre en pratique des principes simples. Le groupe UDF souhaite que tous les intéressés soient associés à toutes les étapes de réalisation, et non simplement informés. Il sera vigilant sur ce point. Si la concertation promise est absente, il s'opposera à la poursuite du projet. Face à la nuit du catastisme souvent en Asie le soleil de la solidarité est visible. C'est un espoir pour un monde meilleur. Essayons de le bâtir. Nous adressons en cette aube d'une nouvelle année tous nos vœux aux Annemassiens. Que cette année soit propice à leurs efforts. Nous adressons nos vœux à tout le personnel municipal qui travaille dans l'intérêt de la collectivité. Sans aucun projet, aucune fonction communale, ne pourrions nous oublier. Qu'ils soient tous remerciés de leur dévouement à la ville.

Le Groupe UDF d'Annemasse

Nous serons heureux d'accueillir toutes celles et ceux qui veulent bâtir l'avenir pour notre ville.

M.N.R.

Le M.N.R., sollicité, n'a souhaité s'exprimer

F.N.

Le F.N., sollicité, n'a souhaité s'exprimer

CONTACT

Marie-Pierre Berthier
1, rue de l'École Maternelle
74100 ANNEMASSE

CONTACT

Jean-Pierre BENOIST, Gilles RIGAUD,
Conseillers Municipaux
1, rue du Levant - 74100 ANNEMASSE
udfannemasse@free.fr

La Ville en Flash Back

Agenda

Les permanences des Élus de la majorité ont lieu le samedi de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville.

Merci de vous présenter à l'accueil

CONSEIL MUNICIPAL

Les jeudis 17 février et 24 mars
Salle du Conseil - **18h30**

JANVIER

Samedi 29

CONCERT OTIS TAYLOR
Château Rouge - **21h**

INTERCLASSE DE BASKET

Gymnase du Beulet - **8h à 12h**
Plus d'informations : 04 50 43 99 80

Du 29 janvier au 19 mars

**EXPOSITION : FABULATIONS
ET VAGABONDAGES AU QUOTIDIEN**
Villa du Parc - Vernissage le 28 - **19h**

FÉVRIER

Jeudi 3

HUMOUR :
SERGE
PAPAGALLI
Château Rouge
20h30

Dimanche 13

**LA HALLE
AUX
COLLECTIONS**
Place des Marchés
9h à 18h

MARS

Dimanche 13

**LA HALLE
AUX
COLLECTIONS**
Place des Marchés
9h à 18h

Du 19 au 28

FÊTE FORAINE
Place Clémenceau

Mardi 8

JOURNÉE DE LA FEMME
MJC Sud

AnnemasseEnPhoto

DU 11 AU 24 DÉC 04

AnnemasseEnPhoto

DU 11 AU 24 DÉC 04



AnnemasseEnPhoto



1 à 6 - Bonjour l'Hiver ! Fidèle à sa volonté de créer un temps fort, bouillonnant et populaire, le 9^{ème} Festival de Théâtre de Rue a égayé les rues du centre-ville. Grands et petits ont pu profiter du monde imaginaire, drôle et poétique des compagnies invitées.

7 - 2 Décembre : Robert Borel, Maire d'Annemasse, a inauguré le passage Jean Moulin avant qu'Hubert Voglimacci, Directeur Général de la société Eriila, ne procède, à son tour, à l'inauguration de l'immeuble Le Tétrax.

8 - 8 Décembre : L'Office Municipal des Sports a récompensé les jeunes les plus méritants des clubs et des établissements scolaires de la ville au cours d'une cérémonie organisée au Complexe Martin Luther King.

9 - 12 Décembre : La Halle aux Collections créée en 1996 par André Bequet, Maire adjoint chargé de l'Animation, a fêté sa 100^{ème} édition.

10 - Depuis le 15 Décembre : Une exposition consacrée à l'aménagement dans le hall de l'Hôtel de Ville. Elle a pour objectif de fournir des éléments de réflexion afin que chacun puisse enrichir la Concertation.

11 - 16 Décembre : Le Forum 21 s'est une nouvelle fois réuni pour échanger autour des positions prises par les Élus sur les questions issues de l'étude de faisabilité des 155 propositions du projet de Plan d'Actions.

12 - 16 Décembre : La hotte chargée de papillottes, le Père Noël a rendu visite aux enfants des écoles d'Annemasse à l'occasion de leur repas de Noël.